

Québec, le 24 janvier 2025



Monsieur Guy Veillette  
Préfet  
Municipalité régionale de comté  
des Chenaux  
630, rue Principale  
Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0

Monsieur le Préfet,

Le 27 novembre 2024, la Municipalité régionale de comté des Chenaux a adopté le règlement numéro 2024-147 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement vise à :

- encadrer l'implantation d'éoliennes;
- identifier les aires de protection des ouvrages de captage des eaux souterraines.

À la lumière de son analyse et après avoir consulté les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire, le gouvernement constate qu'un élément de ce règlement n'est pas conforme à l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire visant le développement durable de l'énergie éolienne.

La Municipalité régionale de comté modifie certaines dispositions pour encadrer l'implantation d'éoliennes. Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie constate que ces dispositions, notamment les distances séparatrices entre une éolienne et un chemin public, réduisent de manière importante les possibilités d'implantation d'éoliennes, ce qui ne permet pas de valoriser le potentiel éolien.

... 2

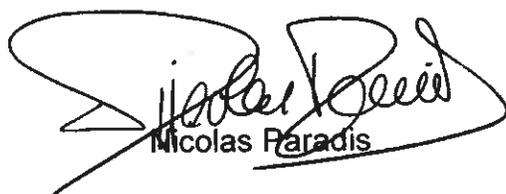
Par conséquent, si la Municipalité régionale de comté souhaite poursuivre ses démarches, elle devra s'assurer que l'encadrement des éoliennes ne limite pas indûment la possibilité d'en implanter.

Enfin, je vous rappelle que de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2024. Ainsi, tout document notifié à la ministre sera dorénavant analysé sur la base de celles-ci.

M. Daniel Racicot, de la Direction régionale de la Mauricie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, communiquera avec les représentants de la Municipalité régionale de comté afin de les accompagner dans leurs démarches en collaboration avec ceux du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Nicolas Paradis